



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.05.2001 Bulletin 2001/19

(51) Int Cl.7: E06B 3/58, E06B 3/26,
E06B 5/11, E06B 3/54

(21) Numéro de dépôt: 00440290.5

(22) Date de dépôt: 27.10.2000

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: Ostermann, Jean-Marc
68560 Hirsingue (FR)

(74) Mandataire: Rhein, Alain
c/o Cabinet Bleger-Rhein,
8, Avenue Pierre Mendès France
67300 Schiltigheim (FR)

(30) Priorité: 05.11.1999 FR 9914088

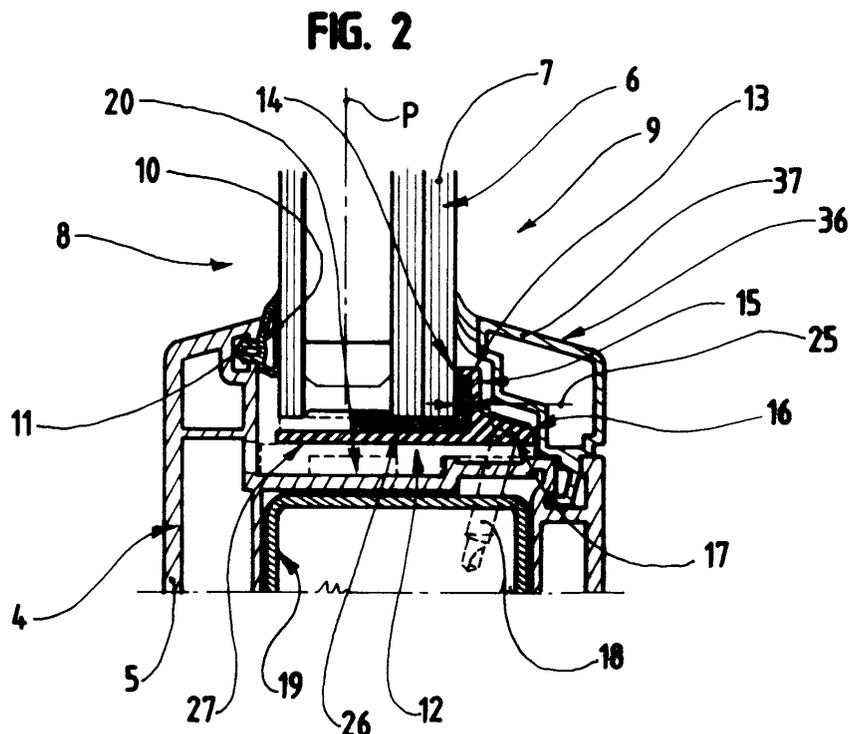
(71) Demandeur: Bubendorff Fenetre Société
Anonyme
68300 Saint-Louis (FR)

(54) Dispositif d'anti-déchaussement pour menuiserie de type porte, fenêtre, vitrine ou analogue

(57) L'invention a trait à un dispositif anti-déchaussement (12) pour menuiserie de type porte, fenêtre, vitrine ou analogue, comportant un côté externe (8) et un côté interne (9), et définie par au moins un cadre (4) fixe ou mobile à l'intérieur duquel est enchâssé un panneau (6), notamment un vitrage (7), venant en applique, sur son côté externe (8) contre un épaulement (10) que

comporte ledit cadre (4).

Ce dispositif (12) est caractérisé par le fait qu'il est constitué par un précadre (13) adoptant la forme d'au moins une lame (15) rendue solidaire, par collage, dudit panneau (6), en bordure périphérique (14) de ce dernier et du côté interne (9), ladite lame (15) étant prolongée de ce côté interne (9) par au moins une patte (16) apte à assurer la fixation dudit dispositif (12) sur le cadre (4).



Description

[0001] L'invention a trait à un dispositif anti-déchaussement pour menuiserie de type porte, fenêtre, vitrine ou analogue, comportant un côté externe et un côté interne, et définie par au moins un cadre fixe ou mobile à l'intérieur duquel est enchâssé un panneau, notamment un vitrage, venant en applique, sur son côté externe à la porte, fenêtre ou analogue, contre un épaulement que comporte ledit cadre.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le domaine de la fabrication de menuiseries telles que des portes, fenêtres, vitrines ou analogues et concerne, plus particulièrement, un dispositif destiné à empêcher le déchaussement d'un panneau, notamment un vitrage, hors de son cadre.

[0003] L'on connaît, d'ores et déjà, des menuiseries comportant un cadre résultant, usuellement, de l'assemblage de profilés et, dans lequel est enchâssé un panneau, notamment un vitrage.

[0004] A ce propos, on observera qu'un tel cadre comporte, usuellement, un épaulement contre lequel prend appui le côté externe dudit panneau lors de sa mise en place dans ledit cadre. Ce dernier reçoit, notamment par clipage, une pare-close apte à coopérer avec le côté interne dudit panneau pour assurer l'immobilisation et finaliser le montage de ce dernier dans ledit cadre.

[0005] Il convient d'observer que, sous l'effet d'un vent fort, un panneau, plus particulièrement un vitrage, a tendance à se déformer et exerce une pression sur ladite pare-close qui est susceptible de se désolidariser du cadre ce qui se traduit par un déchaussement dudit panneau. Un tel déchaussement peut, également, intervenir du fait de l'action délibérée d'un aigrefin au cours d'une tentative d'effraction.

[0006] Afin de remédier à ce problème de déchaussement, il a été imaginé d'interposer un cordon de colle entre l'épaulement du cadre et ledit panneau. Ceci permet de résoudre efficacement le problème du déchaussement mais entraîne un certain nombre de nouveaux problèmes, notamment lorsqu'il s'agit de procéder au remplacement dudit panneau car, pour ce faire, il est nécessaire de découper ledit cordon de colle.

[0007] A ce propos, on observera qu'un tel cordon est, généralement, complété par un joint d'étanchéité, là encore interposé entre le cadre et ledit panneau, et venant en appui contre ce dernier. Aussi, lors du découpage du cordon de colle, il est fréquent d'entailler ledit joint qui demande, alors, à être remplacé. Un tel remplacement peut être, soit envisageable, mais onéreux, lorsque ledit joint est de nature interchangeable, soit impossible lorsqu'un tel joint est obtenu par coextrusion avec le profilé définissant ledit cadre.

[0008] De plus, dans le cas particulier d'un châssis fixe non démontable pour assurer la fixation du nouveau panneau, il convient de mettre en place un nouveau cordon de colle qui a tendance à couler, notamment sous

ledit panneau, ce qui réduit fortement toute possibilité de remplacement ultérieur de ce dernier.

[0009] Une autre solution consiste à interposer, entre le chant d'extrémité dudit panneau et la feuillure du cadre, une cornière de renfort, associée à ce dernier, et comportant une aile perpendiculaire s'étendant à l'arrière dudit panneau, du côté interne de ce dernier. On observera que la mise en place de ladite cornière nécessite de préserver un certain jeu entre le chant d'extrémité dudit panneau et la feuillure du cadre. Afin d'occulter la présence de cette cornière, le cadre reçoit, encore, une pare-close disposée à l'arrière dudit panneau.

[0010] Cette solution autorise un maintien latéral dudit panneau, ce dernier n'étant, cependant, aucunement maintenu dans le plan de la vitre du fait de la présence d'un jeu entre le panneau et la feuillure. Aussi, lors d'une tentative d'effraction, un malandrin est susceptible de soulever ledit panneau et d'en assurer le déchaussement, hors de ladite cornière.

[0011] Un tel inconvénient se retrouve, par exemple, dans le mode de réalisation tel que décrit dans le document DE-U-298 11 261.

[0012] En particulier, il s'agit d'une simple cornière qui, une fois le vitrage d'une porte, fenêtre ou similaire disposé dans son cadre, comporte une aile venant en applique du côté interne de ce vitrage, tandis que l'aile qui lui est perpendiculaire et qui s'étend du côté interne à l'habitation est perforée d'orifices pour le passage de vis de fixation venant se loger dans l'épaisseur de ce cadre. En particulier, lorsque celui-ci est conçu en PVC et comporte, intérieurement, un renfort métallique, les vis de fixation, préférentiellement du type auto-perçantes, sont définies aptes à venir en prise avec ce renfort métallique.

[0013] Par conséquent, le vitrage dans la solution antérieure, présente une mobilité relative par rapport à la cornière de maintien de sorte que le déchaussement par rapport à cette dernière reste possible.

[0014] La présente invention permet de remédier aux inconvénients des dispositifs de l'état de la technique au travers d'un nouveau dispositif anti-déchaussement particulièrement astucieux.

[0015] A cet effet, la présente invention concerne un dispositif anti-déchaussement pour menuiserie de type porte, fenêtre, vitrine ou analogue, comportant un côté externe et un côté interne, et définie par au moins un cadre fixe ou mobile à l'intérieur duquel est enchâssé un panneau, notamment un vitrage, venant en applique, sur son côté externe contre un épaulement que comporte ledit cadre, caractérisé par le fait que ledit dispositif est constitué par un précadre adoptant la forme d'au moins une lame rendue solidaire, par collage, dudit panneau, en bordure périphérique de ce dernier et du côté interne, ladite lame étant prolongée de ce côté interne par au moins une patte apte à assurer la fixation dudit dispositif sur le cadre.

[0016] Selon une autre caractéristique, ladite patte de fixation comporte un orifice pour le passage d'un organe

de fixation, notamment une vis ou analogue, d'une part, accessible du côté interne de la porte ou autre et, d'autre part, destiné à coopérer avec ledit cadre, notamment avec un renfort métallique que comporte, intérieurement, ce dernier.

[0017] Une autre caractéristique de la présente invention concerne le fait que ladite patte de fixation comporte des moyens de fixation, notamment du type à cliper, aptes à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires que comporte le cadre de la porte ou analogue.

[0018] Une caractéristique additionnelle concerne le fait que ledit orifice est ménagé au niveau d'une patte de fixation s'étendant, à partir de ladite lame, de manière sensiblement perpendiculaire à cette dernière et au plan dudit panneau, en feuillure du cadre.

[0019] Selon une autre caractéristique, ladite patte de fixation s'étend, à partir de ladite lame, de manière sensiblement perpendiculaire à cette dernière et au plan dudit panneau, ladite patte de fixation comportant un retour au niveau duquel est ménagé ledit orifice, ce retour s'étendant, d'une part, parallèlement au plan dudit panneau et dans une direction opposée à ce dernier, et, d'autre part, à l'arrière du cadre et du côté interne de la porte ou analogue.

[0020] Une caractéristique additionnelle de la présente invention concerne le fait que ladite lame comporte, au niveau de son extrémité libre, un retour orienté en direction dudit panneau.

[0021] Selon une caractéristique additionnelle, ladite lame est complétée par une aile s'étendant, d'une part, de manière perpendiculaire, à partir de cette lame, dans une direction opposée à celle de la patte de fixation et, d'autre part, en direction du côté externe de la porte ou autre et au niveau du chant d'extrémité de la bordure périphérique dudit panneau.

[0022] En fait, cette aile présente une largeur supérieure à l'épaisseur dudit panneau de sorte que son extrémité libre dépasse à l'avant dudit panneau, du côté externe de la porte ou analogue, et constitue une butée apte à coopérer avec l'épaule dudit cadre.

[0023] Une caractéristique additionnelle concerne le fait que l'extrémité libre de ladite aile comporte un retour s'étendant parallèlement au plan du panneau.

[0024] Selon une autre caractéristique dudit dispositif, ledit précadre est défini par au moins une portion de profilé comportant, au moins, une lame ainsi qu'une patte de fixation.

[0025] Finalement, ledit dispositif peut être complété et occulté par un profilé d'habillage, notamment sous la forme d'une pare-close ou analogue, apte à coopérer avec ledit cadre, du côté interne de la porte ou analogue. Préférentiellement, ce profilé d'habillage définit, en outre, des moyens d'étanchéité en périphérie entre ledit panneau et son cadre.

[0026] La présente invention consiste, donc, en un panneau, notamment un vitrage, sur lequel est rapporté un précadre et constituant, avec ce dernier, un ensemble

destiné à être enchâssé dans un cadre. Cet ensemble vient en butée contre un épaulement situé, au niveau dudit cadre, du côté externe de la porte. Le panneau, au niveau de son côté interne, est collé contre une lame rendue solidaire dudit cadre. Il est, par conséquent, réalisé un maintien latéral dudit panneau.

[0027] De plus, le fait, d'une part, de coller ledit panneau sur ledit dispositif anti-déchaussement et, d'autre part, de fixer ce dernier sur le cadre permet, avantageusement, de maintenir ledit panneau dans son plan.

[0028] Ainsi, le dispositif selon l'invention permet d'assurer un maintien multidirectionnel efficace dudit panneau à l'intérieur du cadre et empêche son déchaussement, involontaire sous l'effet d'un vent fort ou volontaire par effraction.

[0029] Ce dispositif permet, cependant, un retrait volontaire dudit panneau en autorisant, à une personne habilitée, un accès, à partir du côté interne dudit panneau, à l'organe de fixation dudit dispositif sur le cadre. En retirant ledit organe de fixation, il est possible de sortir l'ensemble panneau-précadre hors de son cadre pour procéder à son remplacement.

[0030] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre dont la compréhension sera facilitée en se référant aux dessins joints en annexe.

[0031] La figure 1 est une vue schématisée et en élévation d'une porte ou analogue comportant un cadre dans lequel est enchâssé un panneau, ce dernier étant associé à un dispositif anti-déchaussement selon l'invention.

[0032] La figure 2 correspond à une représentation schématisée, partielle et en coupe du détail identifié A sur la figure 1 et montre un dispositif anti-déchaussement selon un premier mode de réalisation.

[0033] La figure 3 est une vue schématisée, en perspective et en éclaté, du dispositif anti-déchaussement représenté figure 2.

[0034] La figure 4 est une vue similaire à figure 2 et correspond à un second mode de réalisation d'un dispositif anti-déchaussement.

[0035] La présente invention trouvera son application dans le domaine de la fabrication des menuiseries telles que des portes, fenêtres, vitrines ou analogues et concerne, plus particulièrement, un dispositif de sécurité apte à équiper celles-ci.

[0036] Tel que visible sur la figure 1 du dessin en annexe, une telle porte 1, fenêtre ou analogue se présente, usuellement, sous la forme d'un cadre dormant 2 sur lequel est monté, articulé, un ouvrant 3. Ce dernier est défini, habituellement, par un cadre 4 en bois ou résultant de l'assemblage de profilés 5 métalliques ou en matière synthétique, et à l'intérieur duquel est enchâssé un panneau 6, notamment un vitrage 7, s'étendant dans un plan P.

[0037] Si, dans la suite de la description, il sera, plus particulièrement, fait référence à une porte 1 ou analogue, la présente invention s'applique, également, à un

châssis fixe tel qu'une vitrine comportant, elle aussi, un cadre à l'intérieur duquel est enchâssé un panneau défini par un vitrage.

[0038] Tel que visible sur les figures 2 et 4, une telle porte 1 ou autre présente un côté externe 8 ainsi qu'un côté interne 9 orientés, respectivement, vers l'extérieur et vers l'intérieur d'un bâtiment, d'un point de vente, d'un magasin ou autre équipé d'une telle porte 1 ou autre.

[0039] Sur ces mêmes figures, il a été représenté un panneau 6 enchâssé dans un cadre 4. Ce dernier comporte, sur le côté externe 8 de la porte 1 ou autre, un épaulement 10 contre lequel ledit panneau 6 vient en applique, notamment lors de son montage dans ledit cadre 4. Un tel épaulement 10 présente, avantageusement, un joint d'étanchéité 11, rapporté sur ce cadre 4 ou coextrudé avec ce dernier, et venant en applique contre ledit panneau 6.

[0040] L'invention consiste en ce que ladite porte 1 ou analogue est équipée d'un dispositif de sécurité 12 du type anti-déchaussement, destiné à s'opposer au déchaussement, involontaire ou par malveillance, du panneau 6 hors de son cadre 4 de réception.

[0041] Un tel dispositif anti-déchaussement 12 est, cependant et de manière avantageuse, conçu apte à permettre le retrait volontaire, par un opérateur autorisé, dudit panneau 6 hors de son cadre 4, notamment en vue de son remplacement.

[0042] Selon l'invention, ledit dispositif anti-déchaussement 12 est constitué par un précadre 13 rendu solidaire, par collage, dudit panneau 6, en bordure périphérique 14 de ce dernier et du côté interne 9 de la porte 1, fenêtre ou analogue.

[0043] D'ores et déjà, il y a lieu de préciser que la notion de précadre doit être vue dans un sens très large puisque, comme cela ressortira de la description qui va suivre, le précadre, objet de l'invention, peut se résumer à de simples tronçons de profilés, de longueur réduite, collés en périphérie sur le panneau 4.

[0044] En fait, un tel précadre 13 présente la forme d'une lame 15 collée sur ledit panneau 6 et prolongée, du côté interne 9 de la porte 1 ou autre, par au moins une patte 16 destinée à assurer la fixation dudit dispositif anti-déchaussement 12 sur le cadre 4. Tel que visible sur les figures 2 et 4, une telle patte de fixation 16 s'étend, à partir de ladite lame 15, à l'arrière dudit panneau 6, du côté interne 9 de la porte 1 ou autre.

[0045] Selon un premier mode de réalisation non représenté, ladite patte de fixation 16 comporte des moyens de fixation aptes à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires que présente ledit cadre 4 de la porte 1 ou autre.

[0046] De tels moyens de fixation peuvent, par exemple, être du type à cliper et/ou à redans.

[0047] Cependant et selon un mode de réalisation préféré, ladite patte de fixation 16 comporte un orifice 17 pour le passage d'un organe de fixation 18, notamment une vis ou analogue.

[0048] Tel que visible sur les figures 2 et 4, ledit dis-

positif anti-déchaussement 12 est conçu de telle sorte que son organe de fixation 18 puisse être accessible, pour un opérateur autorisé, du côté interne 9 de la porte 1 ou autre, à l'arrière dudit panneau 6.

[0049] En fait, cet organe de fixation 18 traverse ledit orifice 17 pour venir coopérer avec le cadre 4, notamment avec un renfort métallique 19 que comporte, intérieurement, ce dernier.

[0050] On observera qu'une telle coopération autorise une immobilisation dudit panneau 6 par rapport à son cadre 4 et empêche, tout particulièrement et de manière avantageuse, tout mouvement dudit panneau 6 dans son plan P.

[0051] En ce qui concerne, plus particulièrement, ladite patte de fixation 16, celle-ci s'étend à partir de ladite lame 15, de manière sensiblement perpendiculaire à cette dernière, à l'arrière dudit panneau 6 et du côté interne 9 de la porte 1 ou autre.

[0052] Cette lame 15 étant collée sur ledit panneau 6, elle s'étend dans un plan sensiblement parallèle au plan P dudit panneau 6. Il en résulte que ladite patte de fixation 16 s'étend dans un plan sensiblement perpendiculaire à celui P dudit panneau 6 et, tel que visible figure 2 et 4, se situe, de préférence, en feuillure 20 dudit cadre 4.

[0053] Selon un premier mode de réalisation représenté figures 2 et 3, ledit orifice 18 est ménagé directement au niveau de ladite patte de fixation 16 s'étendant de manière sensiblement perpendiculaire au plan P du panneau 6, notamment en feuillure du cadre 4.

[0054] Selon un autre mode de réalisation représenté figure 4, ladite patte de fixation 16 comporte un retour 21 s'étendant, à partir de l'extrémité libre 22 de ladite patte de fixation 16, de manière parallèle au plan P dudit panneau 6, et dans une direction opposée à ce dernier. En fait, un tel retour 21 vient se positionner à l'arrière du cadre 4, notamment contre ce dernier, et du côté interne 9 de la porte ou analogue. C'est, plus particulièrement, au niveau de ce retour 21 qu'est ménagé ledit orifice 17.

[0055] Selon une caractéristique additionnelle de la présente invention et tel que visible sur les figures 2 à 4, la lame 15 du dispositif anti-déchaussement 12 présente une extrémité libre 23 pourvue d'un retour 24 orienté, notamment de manière perpendiculaire, en direction dudit panneau 6.

[0056] Un tel retour 24 est conçu, d'une part, apte à assurer un espacement 25 entre le panneau 6 et la lame 15 du dispositif anti-déchaussement 12, dans cet espacement 25 venant prendre place un cordon de colle 26 apte à assurer le collage de ladite lame 15 sur le panneau 6. Ce retour 24 est, d'autre part, conçu apte à retenir la colle du cordon 26 de manière à éviter son écoulement, notamment lors de la mise en place de ladite lame 15 sur le panneau 6.

[0057] Une autre caractéristique de la présente invention concerne le fait que ladite lame 15 est complétée par une aile 27 s'étendant, de manière perpendiculaire,

à partir de cette lame 15, dans une direction opposée à la patte de fixation 16. En fait, cette aile 27, après la mise en place dudit dispositif anti-déchaussement 12 sur le panneau 6, s'étend en direction du côté externe 8 de la porte 1 ou autre et au niveau du chant d'extrémité 28 de la bordure périphérique 14 dudit panneau 6.

[0058] Tel que visible sur les figures 2 et 4, ladite aile 27 est rendue solidaire dudit panneau 6, notamment au travers d'une portion du cordon de colle 26. Cette portion assure le collage du chant d'extrémité 28 dudit panneau 6 sur l'aile 27 du dispositif anti-déchaussement 12.

[0059] Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, ladite aile 27 présente une largeur 29 supérieure à l'épaisseur 30 dudit panneau 6, le cas échéant corrigée de l'espacement 25. Aussi, après la mise en place dudit dispositif anti-déchaussement 12 sur le panneau 6, ladite aile 27 s'étend en direction du côté externe 8 de la porte 1 ou analogue et présente une extrémité libre 31 dépassant à l'avant dudit panneau 6. Tel que visible figure 4, cette extrémité libre 31 définit, avantageusement, une butée apte à coopérer avec l'épaulement 10 dudit cadre 4 en vue de garantir le positionnement, à l'intérieur de ce dernier 4, dudit panneau 6.

[0060] L'on se réfère, à présent, à la figure 3 correspondant à une vue en éclaté du panneau 6 et du dispositif anti-déchaussement 12, avant la mise en place de ce dernier au niveau de la bordure périphérique 14 dudit panneau 6.

[0061] Sur cette figure 3, l'on observera que le cordon de colle 26 est localisé au niveau de la lame 15 et/ou de l'aile 27. Cette dernière est complétée par des moyens 32 aptes à assurer un espacement entre celle-ci et le chant d'extrémité 28 dudit panneau 6, ceci en vue de permettre la mise en place d'une quantité appropriée de colle, apte à assurer une fixation efficace du panneau 6 sur ladite aile 27, tout en évitant son évacuation par écrasement. De tels moyens 32 peuvent être constitués par une cale adaptée.

[0062] Comme visible sur la figure 4, l'extrémité libre 31 de ladite aile 27 peut, avantageusement, être équipée d'un retour 33 s'étendant parallèlement au plan P dudit panneau 6 et en direction de ce dernier. Ledit retour 33 est, en fait, conçu apte à retenir la colle du cordon 26 de manière à éviter un écoulement, au niveau de l'extrémité libre 31 de ladite aile 27, susceptible d'occasionner le collage du dispositif anti-déchaussement 12 sur le cadre 4.

[0063] Sur cette figure 3, il a été représenté un dispositif anti-déchaussement 12 adoptant la forme d'un profilé 34, notamment en aluminium, s'étendant sur toute la longueur du panneau 6 à équiper. Il est évident que la présente invention n'est nullement limitée à un tel mode de réalisation et qu'un tel dispositif anti-déchaussement 12 peut se présenter sous la forme d'au moins un tronçon de profilé, associé audit panneau 6, et comportant, au moins, une lame 15 ainsi qu'une patte de fixation 16.

[0064] Cette dernière 16 peut, en fait, se présenter sous la forme d'une aile 35 s'étendant à l'arrière de ladite lame 15 ou encore comme une ou plusieurs languettes.

[0065] Finalement le dispositif anti-déchaussement 12 selon l'invention peut, encore, être complété par un profilé d'habillage 36, associé audit cadre 4, implanté du côté interne 9 de la porte 1 ou analogue et à l'arrière dudit panneau 6.

[0066] Un tel profilé d'habillage 36 permet d'occulter la présence dudit dispositif anti-déchaussement 12 et adopte, par exemple, la forme d'un pare-close 37 ou analogue.

[0067] Préférentiellement, ce profilé d'habillage définit, en outre, des moyens d'étanchéité en périphérie entre ledit panneau 6 et son cadre 4.

Revendications

1. Dispositif anti-déchaussement (12) pour menuiserie de type porte (1), fenêtre, vitrine ou analogue, comportant un côté externe (8) et un côté interne (9), et définie par au moins un cadre (4) fixe ou mobile à l'intérieur duquel est enchâssé un panneau (6), notamment un vitrage (7), venant en applique, sur son côté externe (8) contre un épaulement (10) que comporte ledit cadre (4), caractérisé par le fait que ledit dispositif (12) est constitué par un précadre (13) adoptant la forme d'au moins une lame (15) rendue solidaire, par collage, dudit panneau (6), en bordure périphérique (14) de ce dernier et du côté interne (9), ladite lame (15) étant prolongée de ce côté interne (9) par au moins une patte (16) apte à assurer la fixation dudit dispositif (12) sur le cadre (4).
2. Dispositif anti-déchaussement (12) selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite patte de fixation (16) comporte un orifice (17) pour le passage d'un organe de fixation (18), notamment une vis ou analogue, d'une part, accessible du côté interne (9) et, d'autre part, destiné à coopérer avec ledit cadre (4), notamment avec un renfort métallique (19) que comporte, intérieurement, ce dernier.
3. Dispositif anti-déchaussement (12) selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite patte de fixation (16) comporte des moyens de fixation, notamment du type à cliper, aptes à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires que comporte le cadre (4) de la porte (1) ou analogue.
4. Dispositif anti-déchaussement (12) selon la revendication 2, caractérisé par le fait que ledit orifice (17) est ménagé au niveau d'une patte de fixation (16) s'étendant, à partir de ladite lame (15), de manière sensiblement perpendiculaire à cette dernière et au

plan (P) dudit panneau (6), notamment en feuillure (20) du cadre (4).

5. Dispositif anti-déchaussement (12) selon la revendication 2, caractérisé par le fait que ladite patte de fixation (16) s'étend, à partir de ladite lame (15), de manière sensiblement perpendiculaire à cette dernière et au plan (P) dudit panneau (6), ladite patte de fixation (16) comportant un retour (21) au niveau duquel est ménagé ledit orifice (17), ce retour (21) s'étendant, d'une part, parallèlement au plan (P) dudit panneau (6) et dans une direction opposée à ce dernier, et, d'autre part, à l'arrière du cadre (4) et du côté interne (9). 5 10 15
6. Dispositif anti-déchaussement (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite lame (15) comporte, au niveau de son extrémité libre (23), un retour (24) orienté en direction dudit panneau (6). 20
7. Dispositif anti-déchaussement (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite lame (15) est complétée par une aile (27) s'étendant, d'une part, de manière perpendiculaire, à partir de cette lame (15), dans une direction opposée à celle de la patte de fixation (16) et, d'autre part, en direction du côté externe (8) et au niveau du chant d'extrémité (27) de la bordure périphérique (14) dudit panneau (6). 25 30
8. Dispositif anti-déchaussement (12) selon la revendication 7, caractérisé par le fait que ladite aile (27) présente une largeur (29) supérieure à l'épaisseur (30) dudit panneau (6) de sorte que son extrémité libre (31) dépasse à l'avant dudit panneau (6), du côté externe (8), et constitue une butée apte à coopérer avec l'épaulement (10) dudit cadre (4). 35
9. Dispositif anti-déchaussement (12) selon la revendication 8, caractérisé par le fait que l'extrémité libre (31) de ladite aile (27) comporte un retour (33) s'étendant parallèlement au plan (P) du panneau (6). 40 45
10. Dispositif anti-déchaussement (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ledit précadre (13) est défini par au moins un tronçon de profilé (34) comportant, au moins, une lame (15) ainsi qu'une patte de fixation (16). 50
11. Dispositif anti-déchaussement (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ledit dispositif (12) est complété et occulté par un profilé d'habillage (36), notamment sous la forme d'une pare-close (37) ou analogue, apte à coopérer avec ledit cadre (4), du

côté interne (9).

12. Dispositif anti-déchaussement (12) selon la revendication 11, caractérisé par le fait que le profilé d'habillage (36) définit des moyens d'étanchéité en périphérie entre ledit panneau (6) et son cadre (4).

FIG. 1

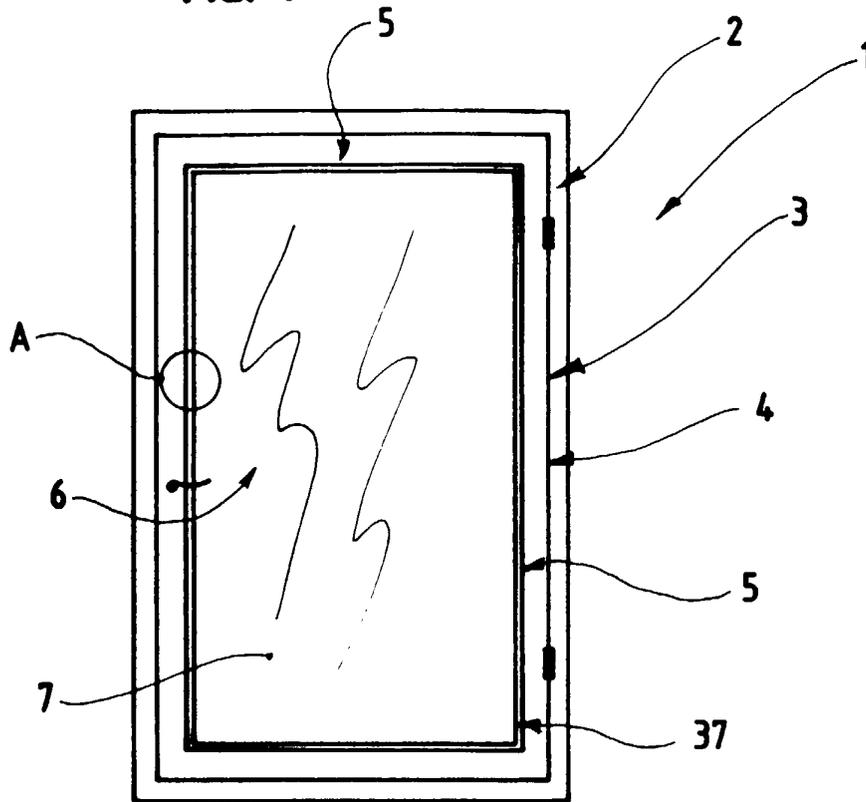


FIG. 2

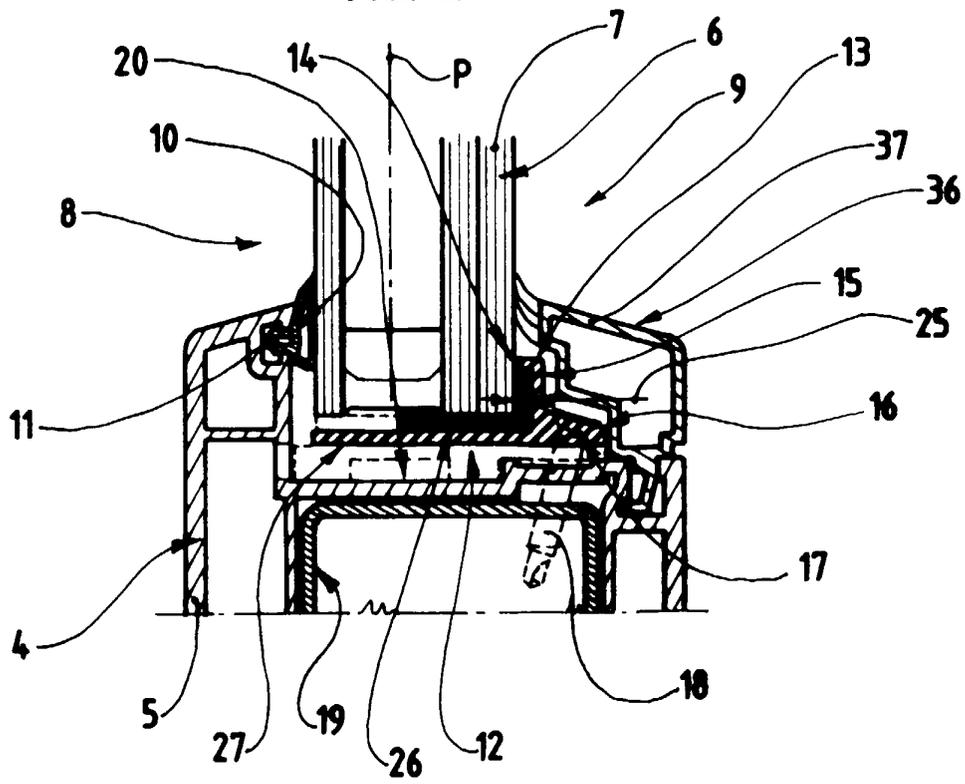


FIG. 3

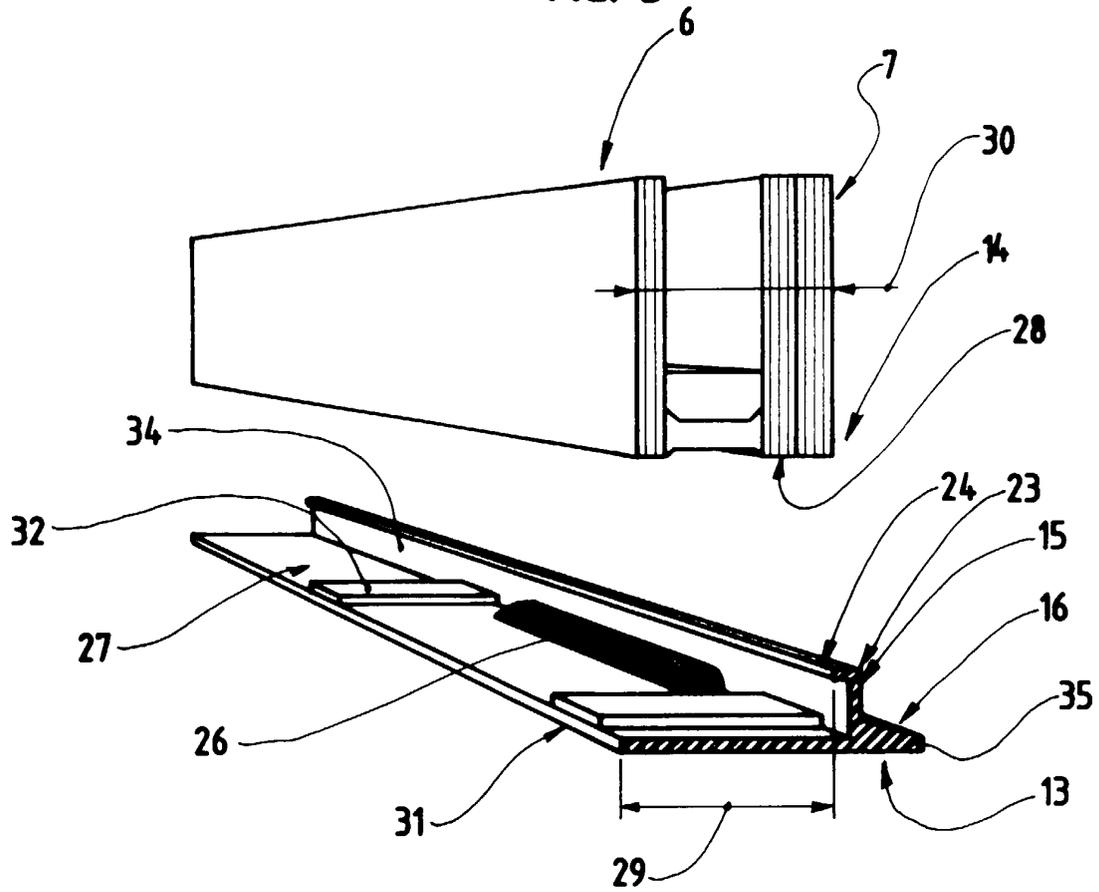
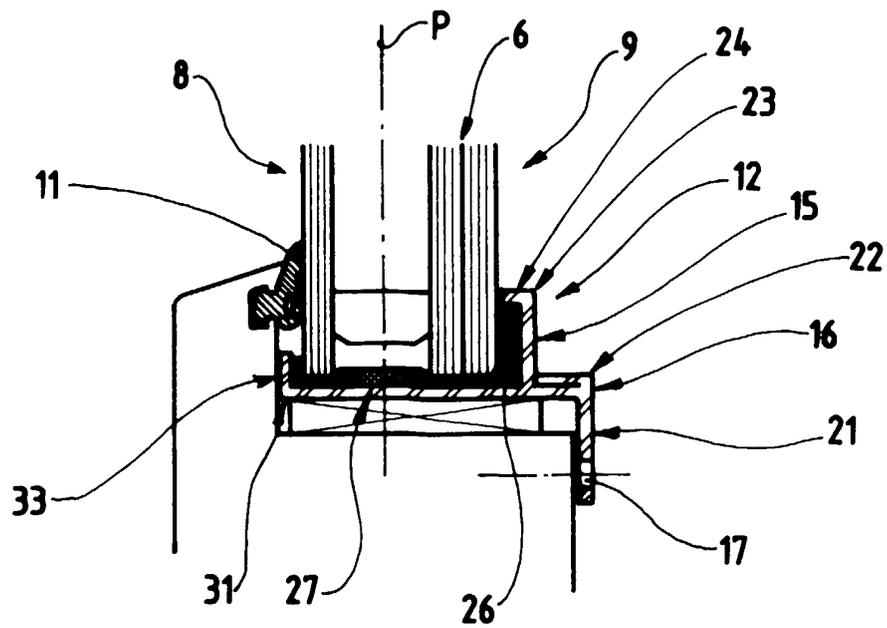


FIG. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 44 0290

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|--|--|--|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7) |
| X | DE 298 11 261 U (VEKA) 4 février 1999 (1999-02-04) * page 4, ligne 10 - page 6; figures * --- | 1, 2, 4, 10-12 | E06B3/58 E06B3/26 E06B5/11 E06B3/54 |
| X | DE 197 41 788 A (PIP) 16 avril 1998 (1998-04-16) * le document en entier * --- | 1, 2, 4, 7 | |
| X | GB 2 284 005 A (TAYLOR) 24 mai 1995 (1995-05-24) * page 4, ligne 21 - page 7, ligne 22; figures * --- | 1, 3, 4, 8, 10-12 | |
| X | GB 2 272 244 A (MORPHET) 11 mai 1994 (1994-05-11) * page 5, ligne 25 - page 8; figures * --- | 1, 3, 8, 10-12 | |
| X | GB 2 221 713 A (BKL EXTRUSIONS) 14 février 1990 (1990-02-14) * page 4, dernier alinéa - page 8; figures * --- | 1, 3 7-12 | |
| A | FR 2 444 149 A (TROTABAS) 11 juillet 1980 (1980-07-11) * page 2, ligne 31 - page 4; figures * --- | 1, 5-9 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) E06B |
| A | FR 2 750 449 A (MAINKA) 2 janvier 1998 (1998-01-02) * page 3, ligne 26 - page 7; figures * --- | 1, 5-9 | |
| A | EP 0 071 502 A (CONFORGLACE) 9 février 1983 (1983-02-09) --- | | |
| A | FR 2 484 519 A (MARGAIRAZ) 18 décembre 1981 (1981-12-18) ----- | | |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications | | | |
| Lieu de la recherche LA HAYE | | Date d'achèvement de la recherche 7 février 2001 | Examineur Vijverman, W |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 44 0290

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-02-2001

| Document brevet cité au rapport de recherche | Date de publication | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|---|------------------------|---|--|
| DE 29811261 U | 04-02-1999 | AUCUN | |
| DE 19741788 A | 16-04-1998 | AUCUN | |
| GB 2284005 A | 24-05-1995 | AUCUN | |
| GB 2272244 A | 11-05-1994 | IE 930824 A | 18-05-1994 |
| GB 2221713 A | 14-02-1990 | AUCUN | |
| FR 2444149 A | 11-07-1980 | BE 883181 A CH 636403 A | 01-09-1980 31-05-1983 |
| FR 2750449 A | 02-01-1998 | AUCUN | |
| EP 71502 A | 09-02-1983 | FR 2510173 A ES 513769 D ES 8407548 A | 28-01-1983 01-10-1984 16-12-1984 |
| FR 2484519 A | 18-12-1981 | AUCUN | |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82